

Le dispositif du “fifty-fifty” de Loos-en-Gohelle



Innovation
Co-construire des projets avec les citoyens



Durée
1 à 6 mois



Coût



Nb de participants
Environ 100 Loossois
5-6 projets par an



Échelle de participation
Co-Construction



ETP

Contexte

Maire de Loos-en-Gohelle depuis 2001, Jean-François Caron imagine une transition démocratique et solidaire, initiée par les habitants, propulsée par les pouvoirs publics. Loos-en-Gohelle s'est alors engagée dans la construction d'un territoire qui tente de répondre aux exigences du développement durable. Plus inclusive et plus attractive, un dispositif participatif pour l'initiative citoyenne ouvre la porte à l'innovation : le fifty-fifty.

Objectifs

- Créer les conditions pour un engagement durable
- Développer le pouvoir d'agir des habitants, des élus et des services
- Animer des communautés de citoyens engagés
- Associer les habitants dans la co-construction de projets
- Reconnaître l'expertise d'usage des habitants
- Créer des réseaux de collaboration entre élus, agents et citoyens
- Changer le rapport de la collectivité aux citoyens

Collectivité

6 700 habitants

1 place de la République
62750 Loos-en-Gohelle

Contact

Antoine RAYNAUD
Directeur de cabinet

03 21 69 09 50



Fiche réalisée en partenariat avec :

Démarche

◀ La conduite du changement

L'équipe municipale menée par le Maire Jean-François Caron décide d'engager une politique d'habitants-acteurs en valorisant le patrimoine culturel et local. En changeant d'échelle, la ville a souhaité intégrer les initiatives citoyennes dans la conduite du changement de l'action publique et de la transition écologique.

Dès 1995, la co-construction de la Charte du Cadre de Vie publiée en 2000 sert de point de départ d'une politique transversale de développement durable. Document stratégique, il permet à la collectivité d'amplifier les dynamiques participatives et de redéfinir le projet de ville avec et par les 6500 habitants de la commune.

▶ Le fifty-fifty et le principe gagnant-gagnant

Destiné à favoriser, soutenir et développer les initiatives des habitants, la démarche du dispositif « fifty-fifty » repose sur 3 principes : « une idée, un appui de la commune et une convention ». En effet, lorsque les loossois (citoyen, groupe d'habitants, association, école, etc.) ont une idée ou une revendication, ils peuvent saisir la commune pour une action d'amélioration du cadre de vie.

S'ils s'engagent à la mettre en œuvre et à en assurer la pérennité *via* le respect de la convention, alors la municipalité accompagne son essor et sa réalisation en soutenant financièrement et techniquement le projet. En revanche, la réalisation et la gestion doivent être effectuées par les demandeurs ou avec la commune dans une optique partenariale.

Relevant d'un principe « gagnant-gagnant », le fifty-fifty a été à l'origine de nombreux projets concrets intégrant les habitants comme partie prenante dans la transition démocratique et écologique.

Résultats

Depuis le lancement de l'outil, plusieurs centaines de loossois se sont impliqués dans les fifty-fifty pour une moyenne de 5 à 6 projets par an. Ces résultats ont permis une diversification et une massification de l'engagement sur des projets aux préoccupations particulières, de la construction d'un skate-park par des jeunes de 11 à 14 ans à l'installation de panneaux solaires sur la toiture d'une église. C'est un outil d'éducation populaire qui renforce aussi bien les habitants, les élus et les services qui s'engagent des projets et se transforment à travers l'action, le passage à l'acte et la difficulté de faire du collectif.

Entre reconnaissance du rôle de l'habitant et du droit à l'initiative, Loos-en-Gohelle a su solliciter la qualité et la pertinence de l'expertise d'usage citoyenne. Si les habitants se sont parfois heurtés aux restrictions budgétaires, l'exemple de la rénovation des chemins ruraux par les agriculteurs a permis d'économiser 70% de la dépense globale. La collectivité a notamment pu refaire les chemins pour 30 000 euros grâce aux machines, bennes et travail des agriculteurs.

L'efficacité de ce dispositif est également à croiser avec une volonté forte de la municipalité à consulter les habitants. L'équipe municipale se mobilise pour aller vers les habitants avec près de 100 réunions publiques par mandat. Le nombre d'associations a quasiment doublé par rapport aux années 1990.

Promoteur de lien social et de compétences collectives, le fifty-fifty est un exemple de démarche participative qui inspirera de nombreuses communes à l'avenir. Projet en cours : le plan solaire citoyen.

Astuces

- La convention signée entre la commune et les habitants est très importante car elle permet de responsabiliser les citoyens et de clarifier les rôles respectifs de chacun.

Les satisfactions

Le nombre élevé de projets co-construits avec et par les habitants.

La valorisation, la qualité et la pertinence de l'expertise d'usage des citoyens.

La qualification des personnes engagées, vecteur d'intégration sociale, de confiance en soi et de développement économique

Les obstacles

La charge de travail pour les services et les élus

Les éventuels vides juridiques portant sur le statut nouveaux des contributeurs (jusqu'où peuvent aller les missions et la mobilisation des citoyens ?)

AVANT

PENDANT

APRÈS